

# AVIS PUBLIC



## DÉROGATIONS MINEURES RÈGLEMENT D'URBANISME

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT DE LADITE MUNICIPALITÉ :**

Que lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2019, les membres ont étudié les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. la diminution de 1,85 mètre de la marge latérale gauche prescrite de 4,5 mètres, soit à la limite sud-ouest, et une diminution de 3 mètres de la distance minimale prescrite de 6 mètres entre les cases de stationnement et les ouvertures des logements au sous-sol pour la construction d'une habitation multifamiliale au 16, rue Saint-Isidore, soit le lot 4 560 907;
2. la diminution de 4,04 mètres de la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres pour l'implantation du garage isolé existant au 10 à 12, rue Saint-Georges, soit le lot 4 560 883;
3. la diminution de 3,56 mètres de la marge de recul arrière prescrite de 6 mètres pour l'agrandissement de l'habitation communautaire au 130, rue Bernard, soit le lot 2 901 803.

Le conseil, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 juin 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 370, rue de la Visitation, statuera sur les présentes demandes de dérogations mineures.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

**Donné à Saint-Charles-Borromée  
Ce 15 mai 2019**

---

David Cousineau, Llb, MBA  
Avocat – Greffier et secrétaire-trésorier adjoint

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 420 et 431 du Code municipal)**

Je soussigné, résidant à Saint-Charles-Borromée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30, le 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille dix-neuf.

---

David Cousineau, Llb, MBA  
Avocat – Greffier et secrétaire-trésorier adjoint